

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**RIUNIONE DI I 2 E 3 DI GHJUNGU 2022**

**2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DES 2 ET 3 JUIN 2022**

2022 / E2/031

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET A LA QUESTION DEPOSEE  
PAR MADAME MARIE-CLAUDE BRANCA AU NOM DU GROUPE CORE IN  
FRONTE**

**Objet : par a prisirvazioni di a muntagna di cagna**

Cara Cunsigliera,

Avenu da pruvà insemi à fighjà tantu a marina chi a muntagna, mi pare assai impurtante. In tandu, vi dicu subitu chi u vostru corsu quandu vò parlate m'incanta. Aghju assai piacè di sente vi parlà a nostra bella lingua materna.

Je ne vais pas faire une réponse intégralement en corse car elle est un peu longue et j'ai peur de me perdre, mais je vais vous donner les éléments importants que l'on a à travailler ensemble sur ce sujet.

Votre question fait état d'un projet de création d'un itinéraire de découverte dans le massif de Cagna, initiée par la commune de Munacia et relayée par la Communauté de Communes du Sud Corse. Vous nous alertez sur les risques inhérents et faites état d'un démarrage de travaux. Sachez qu'il y a eu quelques visites sur site qui nous ont permis de constater certaines choses et que nous sommes en train de voir ce qu'il y a lieu de faire pour que nous soyons à même d'interagir immédiatement et non pas après.

En préambule, je tiens à attirer votre attention sur le fait que la Collectivité de Corse et l'Office de l'Environnement n'ont, à ce stade, pas eu à connaître de la création de cet itinéraire ou sentier. Nous ne disposons donc pas, outre les propos relatés dans la presse et votre question orale aujourd'hui, d'informations concrètes sur ce qui viendrait à se passer du côté de Cagna.

Toutefois, je tiens à vous rappeler qu'en ce qui concerne la gestion de la fréquentation de nos sites naturels, cette préoccupation est au cœur de la politique menée par la majorité territoriale et a fait l'objet de plusieurs travaux de l'Assemblée de Corse : *en 2015, avec les orientations stratégiques du PADDUC puis, en 2018 et 2021, par l'adoption de motions plus spécifiquement liées à la problématique et confortée par votre question orale aujourd'hui.*

Notre implication, non seulement en termes de diagnostic des territoires mais aussi d'opérationnalité, a d'ailleurs été réaffirmée lors du dernier Comité de Massif et les premiers éléments vous seront présentés dans le rapport d'information sur les sites pilotes : Bavedda, vallée de la Ristonica pour la zone montagne, et Lavezzi, pour la façade littorale que vous avez également évoquée, mais je vous présenterai ce que nous allons faire précisément pour la saison 2022 dans un rapport d'information spécifique au cours de cette session.

En ce qui concerne spécifiquement le massif de Cagna, l'OEC est partenaire du programme de recherche et de développement du mouflon de Corse qui a conduit, depuis 2020, à deux lâchers de 38 animaux au total, issus de l'élevage de Quenza (pilote par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Corse). Suite à une étude des sites potentiels de lâchers, le Massif de Cagna a été choisi par l'ensemble des partenaires, en grande partie, en raison de sa quiétude. Considérant la faible reproduction des mouflons de la population du Sud, dite de Bavedda, il était primordial de créer un nouveau noyau de population dans l'aire de répartition Sud.

Il est aussi à noter que l'estive de Cagna fait partie des 20 estives sur lesquelles porte « l'étude de l'évolution de l'occupation et des usages des estives par territoire en Corse » initiée par le Comité de Massif dans le cadre de l'élaboration de la Charte des estives de Corse.

Outre la tranquillité propice à l'épanouissement du mouflon, la sapinière de la montagne de Cagna est un refuge précieux pour notre faune et les nombreuses espèces végétales déterminantes présentes sur le site témoignent, également, d'un intérêt floristique certain.

Il est donc bien évident, au regard des différents éléments portés à votre connaissance et mentionnés ci-avant, que la question de préservation et la gestion de nos milieux naturels de montagne, reste une priorité de notre action. Nous ne saurions ainsi cautionner un projet susceptible de porter atteinte à notre biodiversité voire à nos paysages.

Fort de notre expérience, et vous l'avez souligné, de ce que nous venons de vivre à Bavedda, qui impose des actions correctives urgentes, il est ici important de se prémunir des dégradations environnementales, autant que possible, bien en amont d'un état de crise, c'est une évidence.

Le souhait de l'Office de l'Environnement de la Corse consiste à établir une méthode de travail qui vise à la concertation, nous nous rapprocherons rapidement de la communauté de communes du Sud Corse au même titre que la commune de Munacia, afin de savoir quel est véritablement le projet qui pourrait nous impacter à Cagna. Ainsi, je peux vous assurer que nous sommes particulièrement vigilants à l'égard de l'examen d'opérations de ce type. Nous demanderons véritablement où en sont les projets et quelles en sont les visées. Nous souhaitons véritablement que la quiétude de Cagna évoquée pour le maintien des mouflons et autres espèces, reste en l'état pour le moment. Avant de faire un Bavedda bis, essayons d'anticiper et de faire de concert ce que nous avons à faire pour préserver notre environnement et notre biodiversité.

Je vous remercie.